

## GUIDE POUR LES MÉDIAS

Informations  
sur le sujet de l'intersexuation ou intersexe  
(variations innés des caractéristiques sexuelles)



**InterAction - Association nationale Suisse  
pour et par les personnes intersexes**  
[medias@interactionsuisse.ch](mailto:medias@interactionsuisse.ch)  
[www.inter-action-suisse.ch](http://www.inter-action-suisse.ch)

Chers professionnels et chères professionnelles des médias

Nous nous réjouissons si vous souhaitez faire connaître le thème de l'intersexuation au grand public. Une communication dans vos produits de presse sur le sujet intersexe, de nos réalités de vie, soutient la suppression des préjugés et des peurs et aide à lutter contre la discrimination. Votre travail peut ainsi être un atout aussi bien pour nous que pour la société.

Bien entendu, nous répondons volontiers à vos questions professionnelles, linguistiques ou autres sur le thème de l'intersexuation, intersexe, des variations des caractères sexuels (synonymes).

Comme préface, une contribution plutôt moquer d'un chercheur de longue date sur le thème de l'intersexuation :

### "Petit dictionnaire

Écrivez beaucoup de choses sur les "troubles", les "erreurs de développement", les "anomalies", les "syndromes" et sur le fait que quelque chose "manque" et "n'a pas été bien formé" chez les "personnes concernées". Parsemez ici et là une pathologisation comme "pseudo-hermaphrodite" et utilisez une fois sur deux l'un de ces trois termes : "faux", "normal", "typique". Orientez-vous vers des critères et des normes médicales : Trop ou trop peu de chromosomes, trop long ou trop court, "clitoris trop grand", "pénis trop petit", ...

Aucun bon article sur l'intersexuation ne peut se passer de la reproduction de la norme des deux sexes ; des termes comme "ambigu" / "non ambigu", "entre les sexes", "variante", "particulier", "phénomène", "caprice de la nature" et bien d'autres encore sont ici de bons compagnons".

\*\*\*

### Eh bien, nous sommes régulièrement confrontés à des préjugés et malentendus tels que

- être intersexe\*, c'est tellement rare et
- les personnes intersexuées\* seraient un « troisième genre » et ne seraient donc ni homme ni femme.

Nous partons d'une fréquence de 1,7% des personnes avec une quelconque variation des caractéristiques sexuelles, comme le fait l'ONU. Les données varient dans les études entre 0,018 -1,7 et 3,9%. La médecine s'est toujours efforcée de ne pas donner trop d'importance à la fréquence ou de la maintenir à un niveau bas, tandis que la recherche qui met l'accent sur les droits de l'homme ne passe pas la fréquence sous silence.

\*L'adjectif intersexe désigne les personnes intersexuées adoptant un positionnement d'affirmation positif de soi. Elles reconnaissent une expérience commune d'invalidation médicale et rejettent la pathologisation de leur corps.

\*\*\*

## Quelques recommandations de notre part

**Ne confondez pas les variations des caractéristiques sexuelles innées ou le fait d'être intersexe avec l'identité de genre, la sexualité ou une « troisième genre ».**

- La plupart des personnes intersexuées (bien plus de 90%) s'identifient comme homme ou comme femme. L'identité de genre (homme/femme) est indépendante des variations des caractéristiques sexuelles (intersexuation).
- Les personnes présentant une variation des caractéristiques sexuelles ne se considèrent pas toujours comme intersexe. Elles peuvent se considérer comme faisant partie de la famille LGBTIQ, elles peuvent être lesbiennes ou gays ou trans, ou encore avoir une identité de genre non binaire comme d'autres êtres humains. Mais elles peuvent aussi être hétérosexuelles et, selon leur variation intersexe, même avoir des enfants. L'intersexuation est très variée et aussi divers que le reste de la population de la Suisse.
- La « troisième option » légale est depuis longtemps un sujet très médiatisé en Allemagne et en Autriche. Pour nous, cette « troisième inscription légal du sexe » n'est pas un sujet central. Nous soutenons cette demande, mais nous nous engageons surtout pour une interdiction pénale des modifications des caractéristiques sexuelles des enfants - à ne pas confondre avec "ajustement du corps vers l'identité de genre" chez les personnes trans.

\*\*\*

**Les variations des caractéristiques sexuelles sont très variables et ne constituent pas une maladie.**

- L'intersexuation peut être d'origine anatomique, hormonale, chromosomique ou génétique. Il existe plus de 40 variations, qui sont liées à des expériences de vie très différentes.
- Toutes les personnes intersexes/intersexuée ont des caractéristiques sexuelles qui diffèrent des définitions médicales des corps mâle ou femelles.
- Être intersexe est très rarement une urgence médicale. Mais pour les parents, ce n'est pas facile. Nous le savons très bien grâce à nos expériences. Les parents peuvent avoir besoin d'un soutien psychologique. Il est rare que des traitements médicaux soient vitaux. Les traitements médicaux peuvent donc être reportés jusqu'à ce que l'enfant peut décider lui-même.

\*\*\*

**Le langage est politique et peut blesser.**

- Veuillez ne pas utiliser les termes « hermaphrodisme », ou « intersexualité ». Ces termes n'ont rien à voir avec la réalité de la vie des personnes concernées. Ces termes sont dépassés, pathologisants et source de confusion.
- Dans le langage public, nous utilisons exclusivement le terme intersexe comme adjectif (ou variations des caractéristiques sexuelles/Intersexuation). Nous n'utilisons pas l'abréviation "inter\*" dans la communication publique.

\*\*\*

**Toutes les institutions de défense des droits humains condamnent fermement la pratique médicale actuelle.**

- En Suisse, il n'existe aucune protection explicite ou sécurité juridique pour la protection des enfants intersexes, comme pour les mutilations génitales féminines concernant l'article 124 du code pénal avant son entrée en vigueur.
- L'ONU a réprimandé la Suisse à six reprises depuis 2015, et juge ces interventions irréversibles comme de la torture. La Commission nationale d'éthique a recommandé en 2012 et confirmé en 2020 de laisser l'enfant décider lui-même. Le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) demandent à la Suisse d'interdire ces pratiques.
- Pour la protection des femmes, des hommes et des personnes non-binaires intersexes, nous demandons un plan d'action national.

\*\*\*

**Abordez le sujet intersexe de manière ouverte, respectueuse et critique.**

Vous trouverez sur notre site web des informations supplémentaires sur la langue, pour la politique, les services sociaux, les centres d'aide aux victimes, les écoles et sur nos services de conseil ainsi que sur les aspects juridiques, de la médecine et de la recherche scientifique.

\*\*\*

**Dernier communiqué de presse et rapports**

---

[Notre communiqué de presse du mois de mars 2022](#)

[Recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à la Suisse du 22 octobre 2021 \(N. 29\) et Factsheet de juillet 2021 sur notre rapport au Comité des droits de l'enfant de l'ONU](#)

[Recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, ECRI du 10.12.2019 \(recommandations n. 5\)](#)

[Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine \(CNE\)](#)

- L'enregistrement officiel du sexe, Considération éthique sur le traitement de l'inscription du sexe dans le registre de l'état civil, Prise de position n° 36/2020 (approuvé le 5 octobre 2020), Berne, 5 octobre 2020, p. 33.
- Attitude à adopter face aux variations du développement sexuel, Prise de position n° 20/2012 (approuvée le 31 août 2012), Berne novembre 2012, p. 19, en particulier les recommandations 3 et 4

[Recommandations du Comité des droits de la femme de l'ONU à la Suisse du 1 novembre 2022 \(N. 56\(d\)\) et notre rapport du 10 septembre 2022.](#)

[Recommandations du GREVIO](#), mise en œuvre de la Convention d'Istanbul à la Suisse du 13 October 2022 et [notre rapport du 21 juin 2021.](#)